

SÉANCE DU 4 MARS 2020

DÉCISION N° 2020 / 37 / S3PI PACA / 2

**PROJET RÉPONSES « Réduire les pollutions en santé environnement » autour de l'étang de Berre (13)
Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Provence-Alpes-Côte d'Azur**

La Commission nationale du débat public,

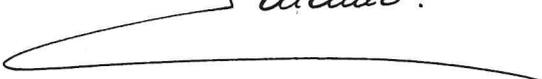
- vu le code de l'environnement en son article L. 121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu le courrier du 19 novembre 2018 de Madame Gwénaëlle HOURDIN, déléguée générale du S3PI PACA, demandant à la CNDP de désigner un garant pour une mission de conseil et d'appui méthodologique,
- vu la décision n°2018 / 116 / S3PI PACA / 1 désignant Monsieur Xavier DERRIEN pour apporter conseil et appui méthodologique au S3PI PACA,

DÉCIDE :

Article unique :

La Commission prend acte du bilan établi par Monsieur Xavier DERRIEN sur la mission de conseil d'appui méthodologique auprès du S3PI PACA sur le projet REPONSES.

La Présidente



Chantal JOUANNO